

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 78513 du 7 octobre 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1626814S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 48532 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525360S);
Vu la décision n° 86510 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525367S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} novembre 2016:

Lemangnen, Alain Nigend : 127 064 Numéro de livret de solde : 5 280 775

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2016:

Bourguignon, Stéphane Nigend : 155 153 Numéro de livret de solde : 8 012 913

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2016:

Crouzet, Audrey Nigend : 219 764 Numéro de livret de solde : 8 072 333

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 octobre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. BITOUZET